

Listes des pièces justificatives à fournir pour l'inscription à l'université

PREMIERE INSCRIPTION A L'UNIVERSITE

- 1 pièce d'identité en cours de validité ou passeport pour les étudiants internationaux au format PDF
- Attestation de Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)
- 1 photo d'identité de dimension standard 4.5x3.5 cm au format JPG (pas de PDF, pas de PNG et pas de JPEG)
- L'attestation de responsabilité civile en cours de validité précisant le nom de l'étudiant.e ou une attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2023/2024. (L'assurance peut être comprise dans l'assurance habitation)
- Le certificat individuel de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) ou le certificat de recensement pour les étudiants de nationalité française de moins de 25 ans.
- 1 copie du relevé de notes du baccalauréat signé avec cachet de l'établissement (lycée).
Pour les baccalauréats obtenus à partir de 2021, télécharger le relevé de notes signé sur Cyclades.
Aucun relevé de notes non signé ne sera accepté
- Si vous avez déjà été inscrit.e dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevé de notes (signé avec le cachet de l'établissement) obtenus depuis le baccalauréat.
- Le règlement des droits d'inscription prioritairement en ligne au moment de l'inscription administrative

REINSCRIPTION A L'UNIVERSITE

- 1 pièce d'identité en cours de validité ou passeport pour les étudiants internationaux au format PDF
- Certificat de paiement ou d'exonération à la Contribution Vie Etudiante et Campus au format PDF
- 1 photo d'identité de dimension standard 4.5x3.5 cm au format JPG (pas de PDF, pas de PNG et pas de JPEG)
- L'attestation de responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant.e ou une attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2023/2024.
- La copie du dernier relevé de notes final
- Le règlement des droits d'inscription prioritairement en ligne au moment de l'inscription administrative

PIECES SPÉCIFIQUES SELON LA SITUATION

- **Si vous êtes mineur.e** à la date d'inscription, le formulaire d'autorisation d'inscription pour étudiant.e mineur.e accompagné de la pièce d'identité du tuteur légal
- **Si vous êtes boursier.e** 1 notification conditionnelle (ou définitive si vous l'avez déjà reçue) de bourse du Crous de la Réunion pour l'université de La Réunion 2023-2024 (2 pages)
- **Si vous êtes étudiant.e international.e :**
 - Justificatif d'adresse fixe (adresse des parents ou tuteurs légaux) ou attestation sur l'honneur (pour les étudiants internationaux qui s'installent pour la 1^{ère} fois à la Réunion : fournir le justificatif d'adresse de leur pays d'origine ou attestation sur l'honneur)
 - Attestation d'admission (études en France, Ecandidate ou de la Direction des Relations Internationales)
 - Copie des diplômes et/ou des relevés de notes traduits et certifiés conforme en français par un traducteur assermenté au format PDF.
 - Le cas échéant, justificatif attestant du statut de réfugié ou d'une protection subsidiaire ou carte de séjour pour les résidents longue durée
 - Si vous êtes de nationalité québécoise, Copie du livret de famille attestant d'une filiation avec un citoyen UE, EEE, Suisse ou Passeport pour justifier de la nationalité québécoise
 - Si vous résidez en France depuis plus de 2 ans, avis d'imposition sur le revenu attestant d'un foyer fiscal domicilié en France depuis au moins 2 ans
- **Si vous vous inscrivez en PASS ou en L.AS** attestation sur l'honneur signée indiquant que vous n'avez pas épuisé le nombre de droit d'accès au concours
- **Si vous vous inscrivez en STAPS** certificat de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois au format PDF
- **Si vous demandez une césure** formulaire de demande de CESURE et la convention complétés et signés par le responsable pédagogique
- **Si vous étiez précédemment inscrit.e en CPGE et que vous vous inscrivez dans le cadre d'une passerelle** document attestant de l'obtention des ECTS (attestation ou relevé de notes 60 ou 120 ECTS)
- **Si vous êtes inscrit.e dans un autre établissement d'enseignement supérieur**, Attestation d'inscription dans un autre établissement au format PDF